

EVALUATION

QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES* ENTRÉS SUR UNE FORMATION RELEVANT DE L'OBJECTIF « ACCES DIRECT A L'EMPLOI » ?

[Dispositifs REGION FORMATION ACCES EMPLOI AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME mis en œuvre par Pôle emploi ou par les OPCO]

*Stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation
professionnelle continue en 2019 et interrogés 6 mois
après leur formation



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Objectif 4

Un objectif qui concerne un stagiaire sur cinq relevant de l'Offre de formation de la Région et de Pôle emploi en Pays de la Loire

En 2019, environ 9 100 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était d'accéder directement à un emploi. Ils représentent 19 % des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle emploi cette année-là.

Pour atteindre cet objectif, les stagiaires ont été orientés vers quatre dispositifs relevant de REGION FORMATION- ACCES EMPLOI et mis en œuvre par Pôle emploi : AFPR (29% des stagiaires), POEI (12%), POEC (44%) et Parcours TPME (15%).

Des stagiaires qui relèvent moins souvent du public PIC

Les stagiaires qui entrent sur ces dispositifs d'accès direct à l'emploi ont des caractéristiques en termes d'âge et de niveau de formation proches de l'ensemble des stagiaires. On observe toutefois une part des hommes relativement plus importante dans ces dispositifs (57%) que dans les autres dispositifs (47%). Ceci s'explique certainement par le contenu même des formations visant des métiers plus « masculins ».

Le public PIC est moins représenté ici (39%) qu'ailleurs (65%)¹ avec néanmoins des nuances selon le dispositif suivi. Les dispositifs POEI et AFPR enregistrent respectivement 30% et 35% de public PIC. Les dispositifs POEC et Parcours TPME comptabilisent quant à eux 43% et 48% de public PIC.

Comme en 2018, un futur stagiaire sur cinq ayant répondu à l'enquête a déclaré être en emploi la semaine précédant son entrée en formation. Pour

ceux qui se sont déclarés en recherche d'emploi, 20% l'étaient depuis moins d'un mois, 57% depuis moins de 6 mois et 25% depuis 12 mois ou plus. La part des demandeurs d'emploi de longue durée entrés dans ces parcours de formation est inférieure à celle observée tous dispositifs de formation confondus (25% contre 33% tous dispositifs confondus).

Le taux d'abandon pour les formations dont l'objectif est l'accès direct à l'emploi atteint 10%. Plusieurs raisons sont alors évoquées par les stagiaires : une formation qui ne répond pas aux attentes, un conflit avec l'entreprise accueillante et dans une moindre mesure une opportunité d'emploi ou des problèmes de santé.

Près d'une convention d'engagement sur trois rompue avant son terme

Les dispositifs POEI et AFPR engagent l'entreprise et le salarié sur la signature d'un contrat de travail d'une durée de 6 à 12 mois au terme de la formation. Cela a concerné la moitié des stagiaires interrogés dans le cadre de l'objectif « Accès direct à l'emploi ».

Pour 15% d'entre eux, ils ont déclaré que la convention d'engagement avait été rompue avant son terme à leur demande. Pour 10% d'entre eux, cette convention a été rompue à la demande de l'entreprise. Et enfin pour 6% d'entre eux, la convention a été rompue à l'initiative des deux parties. Au total, ce sont donc 31% des conventions qui ont été rompues.

Trois stagiaires sur dix rencontraient des difficultés avant d'entrer dans la formation

Avant leur entrée en formation, 30% des stagiaires rencontraient des difficultés pouvant être liées à la mobilité, à la santé ou encore à des aspects

financiers. Les difficultés qui reviennent le plus souvent concernent la mobilité (13% des stagiaires) et des problèmes de santé (11%). Pour celles liées à

¹ Parmi les répondants à l'enquête.

la mobilité, il s'agit quasi systématiquement de stagiaires qui ne possédaient pas de véhicule personnel (98% des cas).

Par ailleurs, les difficultés n'ont pas toutes été résolues avant l'entrée en formation des stagiaires. Ainsi, 30% d'entre eux les avaient résolues entièrement et un quart les avaient résolues en partie.

La reconversion professionnelle, principale motivation pour les stagiaires

Interrogés sur leur motif d'inscription à la formation, 37% des stagiaires ont indiqué qu'ils souhaitaient simplement retrouver un emploi tandis que 53% des stagiaires ont indiqué qu'ils souhaitaient trouver un emploi dans un autre domaine que le leur.

Cette motivation naît ou se renforce souvent suite à une rencontre avec un professionnel. Ainsi, il est à noter que sur cet objectif, l'inscription suite à une rencontre avec un professionnel est le plus souvent

De multiples facteurs jouent sur l'insertion

Les formations qui visent l'accès direct à l'emploi affichent le meilleur taux d'insertion, comparativement aux autres objectifs de formation. Six mois après leur sortie de formation, 68% des anciens stagiaires sont en emploi contre 53% tous objectifs confondus. Par ailleurs, 22% sont sans emploi et en recherche d'emploi, contre 28% tous objectifs confondus.

Toutefois, l'impact de la crise économique liée à la crise sanitaire de la Covid-19 a un impact fort car le taux d'insertion en emploi à six mois diminue drastiquement entre 2018 et 2019, passant de 78% à 59%.

L'insertion varie selon le dispositif de formation

En fonction du dispositif de formation, il apparaît que l'insertion varie légèrement. Parcours TPME et AFPR sont ceux qui insèrent le mieux avec respectivement 74% et 77% des stagiaires en emploi six mois après la formation. Le dispositif de la POEI se situe dans la moyenne avec une insertion dans l'emploi à hauteur de 67% six mois après la sortie.

En revanche, le dispositif de la POEC tire le taux d'insertion vers le bas avec un taux d'insertion de

A noter que 9% des personnes ayant suivi une formation d'accès direct à l'emploi ont la reconnaissance « travailleur handicapé ». Quasiment aucune d'entre elles n'ont eu d'aménagement du mode d'apprentissage mais, d'après ce qu'elles ont déclaré, cela n'a pas eu d'incidence sur leur capacité à suivre la formation.

citée (34% contre 15% en moyenne). Cela s'explique probablement par le fait que les dispositifs (AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME) concernés par cet objectif comportent dans la majorité des cas un engagement d'embauche par les entreprises. En revanche, l'inscription à l'initiative du stagiaire lui-même est moins souvent citée par les stagiaires qui poursuivent l'objectif d'un accès direct à l'emploi (39% contre 54% en moyenne).

60%, soit 8 points de moins que la moyenne constatée sur l'ensemble des dispositifs visant l'accès direct à l'emploi.

Concernant les seuls dispositifs POEI et AFPR, qui engagent l'entreprise à proposer un contrat à durée déterminée à la fin de la formation, il est à noter également que parmi les stagiaires qui étaient en emploi 6 mois après leur sortie de formation, plus des ¾ d'entre eux étaient toujours dans l'entreprise avec laquelle ils avaient signé leur convention.

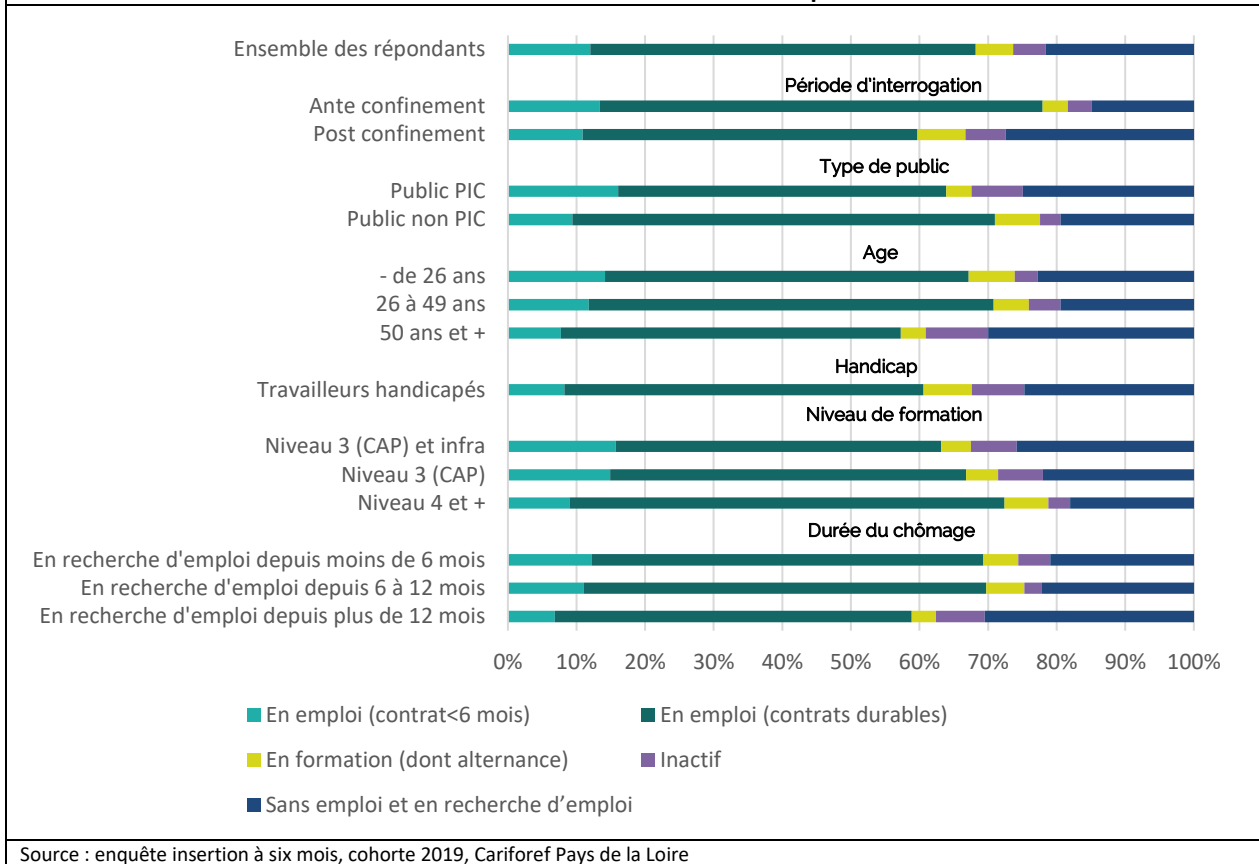
Le niveau de qualification reste discriminant

Le niveau de qualification du stagiaire à l'entrée en formation influe sur l'accès à l'emploi. Ainsi, six mois après la sortie de formation, 72% du public diplômé à minima d'un baccalauréat a retrouvé un emploi contre 63% du public de niveau CAP et infra CAP.

La durée du chômage avant l'entrée en formation a un impact mesuré

Six mois après leur sortie de formation, les personnes qui étaient au préalable à la recherche d'un emploi depuis moins de 6 mois sont 69% en situation d'emploi. Ce taux diminue à 63% pour les autres.

Situation des stagiaires six mois après leur sortie de formation en fonction de caractéristiques ciblées sur l'âge, la durée d'inscription sur les listes de Pôle emploi, le niveau avant l'entrée en formation et la reconnaissance « travailleur handicapé »



Source : enquête insertion à six mois, cohorte 2019, Cariforef Pays de la Loire

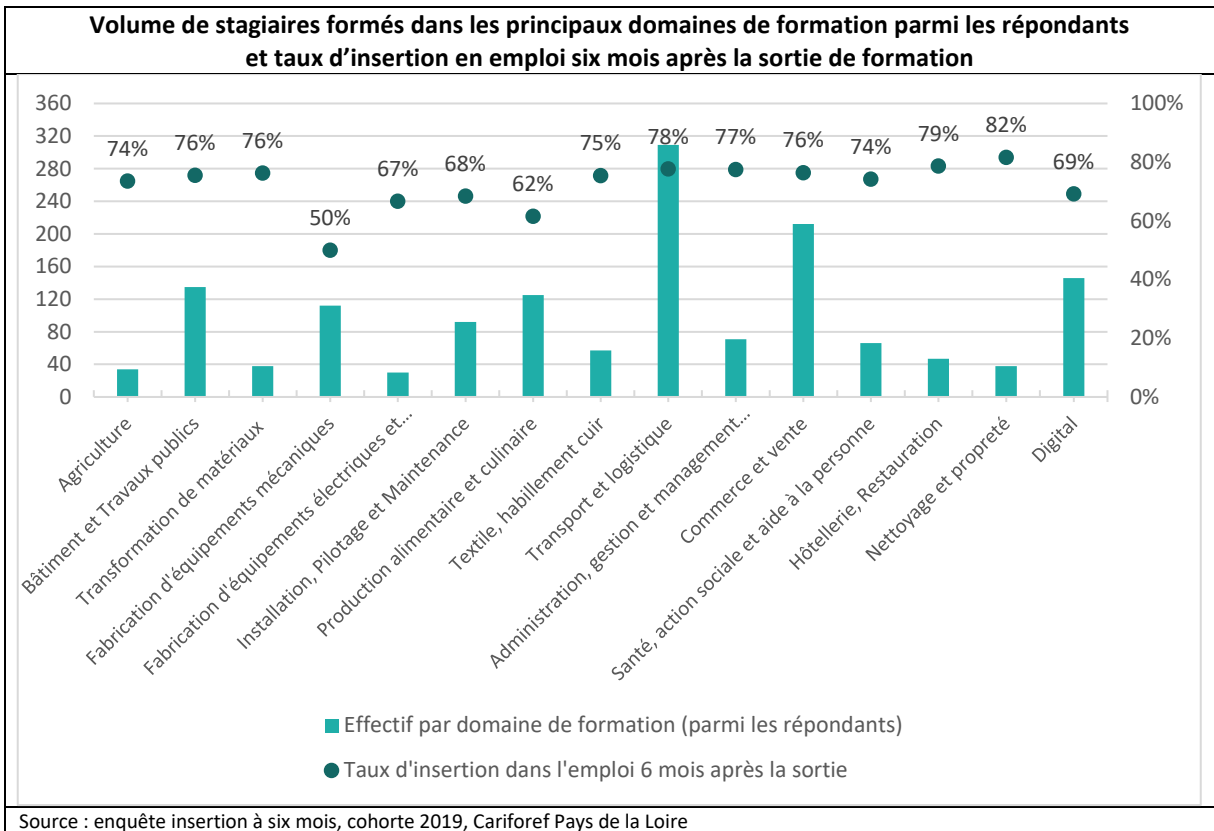
De fortes disparités selon le domaine de formation, en partie liées à la crise économique

De nombreux domaines de formation affichent des taux d'insertion élevés, au-dessus de 75% (cf graphique ci-dessous). C'est notamment le cas du BTP (76%), du transport et de la logistique (78%), ou du commerce et de la vente (76%).

A l'inverse, quelques domaines affichent des taux particulièrement bas. C'est le cas pour la fabrication d'équipements mécaniques avec « seulement » un ancien stagiaire sur deux en emploi six mois après la sortie de formation. De la même façon, le domaine

de la production alimentaire et culinaire enregistre 62% de ses anciens stagiaires en emploi. Il va sans dire que ces deux domaines de formation concernent des secteurs d'activité durement touchés par la crise, ce qui explique certainement la faiblesse des taux constatés.

Notons enfin que si le taux d'insertion des stagiaires ayant suivi une formation en lien avec les métiers de l'informatique est proche de la moyenne (69%), ce public est également plus fréquemment de retour en formation (13%, contre 5% en moyenne pour les stagiaires de l'objectif 4).

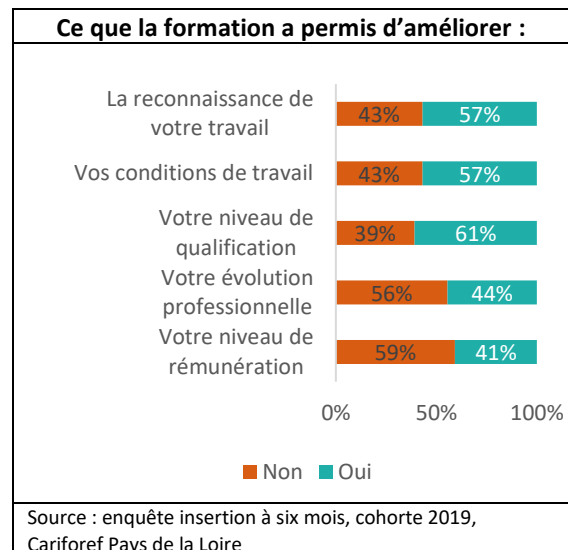


Souvent des contrats de plus de 6 mois, et à temps plein

Parmi les personnes en emploi six mois après leur sortie de formation, plus de 8 sur 10 ont signé un contrat de 6 mois ou plus (81%) et le plus souvent à temps plein (82%). 45% d'entre elles sont rémunérées à hauteur de 1 100 euros à 1 400 euros net, sur une base temps plein, et 22% ont un salaire supérieur à 1 700 euros.

Les anciens stagiaires en emploi considèrent majoritairement (82%) que celui-ci est en lien avec la formation qu'ils ont suivie.

Par ailleurs, 65% d'entre eux estiment que c'est la motivation dont ils ont fait preuve dans leur projet qui a facilité leur retour à l'emploi.



Plus d'un ancien stagiaire sur cinq toujours sans emploi six mois après la sortie de formation

Six mois après la sortie, un ancien stagiaire sur cinq (21%) s'est déclaré sans emploi et en recherche d'emploi. Plus de la moitié d'entre eux ont déclaré être accompagné dans leur recherche d'emploi, 82% utilisent la réponse à une offre d'emploi pour

trouver un emploi et 45% réalisent des candidatures spontanées.

Si l'an passé, la principale difficulté citée par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi était leur âge ou leur état de santé, c'est moins le

cas pour les formés de 2019 (13% des citations). En revanche, la crise économique et le confinement sont cités par plus d'un demandeur d'emploi sur trois comme étant leur principal frein dans leur retour à l'emploi.

Parmi les autres difficultés évoquées, on peut citer : trouver une offre d'emploi qui corresponde à la formation suivie (17%), un manque d'expérience professionnelle préjudiciable pour leur retour à l'emploi (14%) et des problèmes de locomotion (12%).

Une satisfaction élevée mais une nécessité de rester attentif aux besoins du stagiaire

Quel que soit le dispositif qu'ils ont suivi, les stagiaires se disent globalement satisfaits de la formation qu'ils ont suivie (85%) et de la réponse de celle-ci à leurs attentes (81%).

Dans le détail, 85% des stagiaires considèrent que le formateur était attentif à leurs besoins durant la formation (90% tous dispositifs confondus). 86% ont le sentiment d'avoir acquis de nouvelles compétences (82% tous dispositifs confondus). Enfin, parmi les stagiaires qui souhaitent reprendre confiance en eux, 79% ont le sentiment que la formation leur a permis cela (84% tous dispositifs confondus).

Trois stagiaires sur quatre ont déclaré avoir été accompagnés pendant leur formation, dans un cas sur deux par le formateur et dans l'autre cas par un tuteur dans l'entreprise qui les a accueillis pendant le stage. Les stagiaires sont globalement satisfaits de cet accompagnement pendant la formation, lui attribuant une note moyenne de huit sur dix. En creux, on notera tout de même, sans que cela représente la majorité des stagiaires, que plusieurs d'entre eux ont eu le sentiment d'un manque de suivi par l'entreprise accueillante. Le dispositif AFPR

A noter qu'une très faible part des stagiaires de ce dispositif sont retournés en formation (5%).

Parmi les personnes sans emploi six mois après leur sortie de formation, 57% d'entre elles ont toutefois connu au moins une situation d'emploi dans les six mois qui ont suivi leur formation. Ce taux est en baisse de 10 points par rapport à la cohorte de l'année précédente.

ou POEI est parfois perçu par certains comme ayant plutôt « servi » de période d'essai moins coûteuse pour l'entreprise.

Qu'il soit en emploi ou en recherche d'emploi à 6 mois, seul un quart des stagiaires ont été accompagnés à la fin de leur formation. Lorsque cet accompagnement a eu lieu, il a été réalisé dans un cas sur quatre par l'entreprise, un cas sur quatre par l'organisme de formation et un cas sur quatre par Pôle Emploi ou la mission locale. Dans un tiers des cas, il a duré moins d'un mois et dans un autre tiers des cas, l'accompagnement se poursuivait encore six mois après la sortie du dispositif de formation. 91% des bénéficiaires ont déclaré être satisfaits de cet accompagnement post-formation, ce qui pourrait constituer une piste de réflexion pour mieux répondre aux attentes et besoins des stagiaires.

La question de l'accompagnement est ici centrale puisque parallèlement, un stagiaire sur dix n'a pas été au bout de sa formation et que la principale raison est le sentiment que la formation ne répondait pas à leurs attentes (un tiers des cas).

Un peu de méthode...

L'analyse qui précède s'appuie sur l'exploitation des données issues de l'enquête téléphonique effectuée en collaboration avec un centre d'appels, entre septembre 2019 et novembre 2020, auprès d'un échantillon de stagiaires qui ont débuté au cours de l'année 2019, une formation relevant du Programme régional de formation en Pays de la Loire, et qui ont terminé cette formation au plus tard le 31 mars 2020. La méthode d'échantillonnage retenue pour cette étude est celle d'un échantillon par quotas. Les variables d'identification sont le dispositif de formation, le sexe, et l'âge.

Compte tenu des quotas définis par le Cariforef et respectés par le centre d'appels, la population répondante est représentative de la population mère.

Plus spécifiquement pour l'Objectif 4 « Accès direct à l'emploi », la population répondante est de 1 986 anciens stagiaires (517 « AFPR », 385 « POEI », 783 « POEC » et 301 « Parcours TPME »).

...et des définitions.

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant des dispositifs « Action de Formation Préalable à un Recrutement » (AFPR), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle » (POEI), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective » (POEC) et « Parcours TPME ».

L'AFPR est une formation de moins de 400 heures qui permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle Emploi. Le projet d'embauche peut viser un CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum, un contrat de professionnalisation à durée déterminée, ou un contrat de travail temporaire, si les missions se déroulent pendant au moins six mois dans les neuf mois consécutifs à la formation.

La POEI a la même finalité que l'AFPR mais le projet d'embauche doit viser un CDD d'au moins 12 mois ou un CDI.

La POEC est liée au besoin d'une branche. Contrairement à la POEI et à l'AFPR, les entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de dépôt d'une offre d'emploi préalable à sa mise en œuvre. Pour autant, l'objectif est que le bénéficiaire se voit proposer, à l'issue de la POEC, un CDD de 12 mois minimum ou un CDI.

Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, le dispositif « parcours TPME vers l'emploi » permet d'ajuster les compétences du candidat avant l'embauche, grâce à une formation courte pouvant aller jusqu'à 800 heures pour un contrat d'une durée minimum de 6 mois.

L'ensemble des formations de ces quatre dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Accès direct à l'emploi ».



CARIFOREF des Pays de la Loire
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : France Duquesnoy

Rédactrice : Barbara Commandeur



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).